

Titre VI Notice au public

Département des transports du Nebraska

Le ministère des Transports du Nebraska (NDOT) gère ses programmes et services sans égard à la race, la couleur ou l'origine nationale, conformément au titre VI de la loi sur les droits civils. Toute personne qui croit avoir été lésée par une pratique discriminatoire illégale en vertu du titre VI peut déposer une plainte de discrimination en remplissant et en soumettant le formulaire de plainte de discrimination du titre VI de l'agence. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site Web de l'agence à www.dot.nebraska.gov; De plus, le formulaire peut être demandé en contactant NDOT à l'adresse indiquée ci-dessous. Un interprète téléphonique peut être fourni pour aider les personnes ayant un niveau d'anglais limité.

Pour obtenir plus de renseignements sur les obligations Titre VI de l'agence, ou pour obtenir une description détaillée des procédures en cas de plaintes fondées sur la discrimination, veuillez visiter le site web de l'agence ou contacter l'agence à partir des renseignements ci-dessous. Un interprète vous sera mis à disposition par téléphone en cas de connaissances limitées en anglais.

Nebraska Department of Transportation

Attn: Title VI Transit Manager

1400 Hwy 2

Lincoln, NE 68502

(402)-479-4694

kari.ruse@nebraska.gov



Public Transit

NEBRASKA

Good Life. Great Journey.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION